

PROCES – VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14
de présents : 12
de votants : 13

CONVOCATION DU 20/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 Mai 2024 à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle du conseil en mairie.

Etaient présents : M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, Monsieur Didier GAUTIER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Marie-Françoise DANIEL, Mme Floriane COLLAU, Mme Céline LAUBY, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS, Monsieur Romain FILLETTE et M. Matthieu CHEMINAIS.

Etaient absents et excusés : M. Jean-Christophe RÉTHO, (donne pouvoir à Mme Christèle BERTHELOT), et Mme Florence NONIS.

Secrétaire de séance : M. Didier GAUTIER

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Procès-Verbal de réunion du conseil municipal du 09/04/2024.
2. Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes.
3. Souscription d'un emprunt au service Assainissement
4. Attribution du marché pour l'aménagement de sécurité carrefour rue du 11 Novembre, rue du Glanier, rue du Moulin à Tan, et rue du chemin de César.
5. Approbation du devis Synelva pour la suppression de branchement du 2, rue du chemin de César
6. Avenant n°1 au marché de livraison des repas avec Yvelines Restauration.
7. Vote des tarifs de restauration scolaire et garderie municipale pour la rentrée de septembre 2024.
8. Approbation du devis Synelva pour déplacement de coffret
9. Le point sur les subventions
10. Proposition offre contrat santé Axa
11. Questions et informations diverses

Le Maire signale que des remerciements ont été envoyés provenant de Mme Gâteau Nathalie et M. Deschamps Jean-Pierre pour l'attribution de subventions à l'Amicale de Chuisnes, et provenant de Michel CARPENTIER pour l'Association des Amis des Jumelages du Pays Courvillois.

Le procès-verbal du 09/04/2024 est adopté à l'unanimité des présents.

Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :

CCEBP - Communauté de Communes entre Beauce et Perche :

Commission Transport scolaire du 21/05/2024 :

Patrice FOURRÉ relate les points abordés à cette commission. Pour l'année scolaire 2023-2024, 1293 élèves ont été transportés. La communauté de communes possède 4 cars et 3 mini-bus. La réglementation des transports scolaires de la Région Centre-Val de Loire stipule qu'il est interdit de faire une marche arrière avec le car et qu'une visite de sécurité sera effectuée pour chaque arrêt.

Le car du circuit du collège pour les élèves de Chuisnes, n'est pas bien proportionné car 70 enfants sont inscrits et seulement 30 collégiens le prennent régulièrement.

Sur l'année scolaire écoulée il y a eu 364 sorties scolaires (élèves de primaire) en car sur la base d'un forfait de 25 € + 2,35 €/km. Pour les déplacements longs il faut rajouter 15 €/h pour le chauffeur.

La campagne des inscriptions pour 2024-2025 commencera début juin.

Conseil communautaire du 27/05/2024 :

Monsieur Jacques MAUPU expose les principaux points abordés :

- Vidanges groupées des assainissements non collectifs, tarif de 359 € TTC et pour les vidanges urgentes le tarif est de 286 € TTC. Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} juillet 2024. La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise SVR pour la réalisation des vidanges.

- Tarif pour l'utilisation des créneaux piscine par les écoles : 91,70 € TTC / prestation.

- Tarif individuel par personne : augmentation de 0,20 €.

Commission enfance et jeunesse :

. 2 offres reçues pour la livraison de repas pour les centres de loisirs et celle retenue est l'EPHAD Illiers-Combray.

. 63 enfants de Chuisnes inscrits au centre de loisirs de Courville-sur Eure.

. Salon de la petite enfance prévu le 12/10 à Courville-sur-Eure.

- Arrivée d'une nouvelle directrice au service culture : Mme Aurore ERGUY.

Commission tourisme :

. hausse de 50 % de la taxe de séjour collectée.

. budget de 220 000 € pour les dépenses de fonctionnement avec 143 000 € pour les charges de personnel et 18 000 € pour les animations.

. Nouvelle directrice Madame Sandrine BEURARD.

TRAVAUX DIVERS SUR LA STATION D'EPURATION ET SUR LE POSTE DE RELEVAGE / DEMANDE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE

Délibération n° 17-2024

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les travaux de remise en état de la station d'épuration et du poste de relevage, il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour le service assainissement collectif de Chuisnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France aux conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat :

- un prêt à moyen terme de 40 000 €
- durée de 10 ans
- au taux fixe annuel de 3.93 % avec des échéances trimestrielles d'un montant de 1 214,18 €
- date de la 1^{ère} échéance le 1^{er} septembre 2024
- échéances constantes
- frais de dossiers à 150 €.

➤ Prend l'engagement, au nom de la commune et pour le service assainissement collectif de Chuisnes, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

➤ Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer lesdites échéances, confère toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE DU CARREFOUR RUES DU 11 NOVEMBRE, DU GLANIER, DU MOULIN A TAN ET DU CHEMIN DE CESAR.

Délibération n° 18-2024

Le Maire expose :

Par délibération n°29-2023 en date du 30/05/2023 le Conseil Municipal a approuvé la convention de maîtrise d'œuvre avec ELI (Eure-et-Loir Ingénierie) et a sollicité l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du F.D.I. 2024 au titre des amendes de police.

A la suite de cette consultation, 2 entreprises ont répondu et le rapport d'analyse des offres fait apparaître l'offre la mieux disante qui est celle proposée par la société SN TOUZET BTP, pour un montant HT de 47 497,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Retient la proposition de la société SN TOUZET BTP, 14 rue de la Taye / 28110 LUCÉ pour un montant de 47 497,70 € HT soit 56 997,24 € TTC, afin de réaliser l'aménagement de sécurité du carrefour situé à l'angle des rues du 11 Novembre, du Glanier, du Moulin à Tan et du Chemin de César.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et toute pièce relative à ce dossier.

APPROBATION DEVIS DE SYNELVA POUR LA SUPPRESSION DU BRANCHEMENT ET LE DEPLACEMENT DU COFFRET ELECTRIQUE SITUE AU 2 RUE DU CHEMIN DE CESAR SUITE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DU CARREFOUR.

Délibération n° 19-2024

Le Maire expose :

Suite à la démolition de la maison située au 2 rue du Chemin de César qui va permettre de réaliser l'aménagement de sécurité du carrefour, il convient de supprimer le branchement et de déplacer le coffret électrique en limite séparative avec le N°4 de la rue.

Pour ces travaux l'entreprise Synelva collectivités Seml nous a envoyé deux devis, l'un pour la suppression du branchement d'un montant de 1 176,17 € HT et l'autre pour le déplacement de 959,27 € HT. Il convient de valider ces 2 devis afin de commencer les travaux d'aménagement du carrefour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les 2 devis de SYNELVA COLLECTIVITES S.E.M.L., 12 rue du Président Kennedy / 28110 LUCÉ pour un montant total de 2 135,44 € HT soit 2 562,53 € TTC, afin de pouvoir commencer les travaux d'aménagement de sécurité du carrefour situé à l'angle des rues du 11 Novembre, du Glanier, du Moulin à Tan et du Chemin de César.
- Autorise le Maire à signer les devis et toute pièce relative à ce dossier .

RESTAURATION SCOLAIRE / AVENANT N°2 AU CONTRAT DE RESTAURATION AVEC YVELINES RESTAURATION.

Délibération n° 20-2024

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition d'avenant au contrat de fourniture de repas en liaison froide par Yvelines Restauration, lequel se traduit par une révision des prix et une hausse des tarifs à compter du 02/09/2024.

Le tarif révisé doit être modifié comme suit :

- Prix unitaire pour enfant : 2,8804€ HT soit 3,04 € TTC.
- Prix unitaire pour adulte : 3,3261 € HT soit 3,51 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition pour la fourniture de repas par Yvelines Restauration au prix de 2,8804 € HT soit 3,04 € TTC pour les repas enfants et de 3,3261 € HT soit 3,51 € TTC pour les repas adultes.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE MUNICIPALE APPLICABLE A PARTIR DU 2 SEPTEMBRE 2024.

Délibération n° 21-2024

Le Maire expose :

Le prestataire en charge de la préparation des repas de notre restaurant scolaire, la société Yvelines Restauration, a décidé d'augmenter ses tarifications du fait des différentes hausses qui impactent le prix de revient du repas. Par conséquent, il convient d'augmenter les tarifs comme suit :

- Forfait de 4 jours fixes par mois : 66,00 €
- Forfait de 3 jours fixes par mois : 49,50 €
- Forfait de 2 jours fixes par mois : 33,00 €
- Forfait de 1 jour fixe par mois : 16,50 €
- Prix occasionnel pour enfant : 6,08 €
- Prix repas adulte : 6,35 €

De plus, le maire propose d'augmenter également les tarifs de la garderie municipale comme suit :

- Garderie du matin : 2,50 €
 - Garderie du soir : 2,70 €
- (1/2 tarif à compter du 3^{ème} enfant de la même famille)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Adopte les tarifs suivants pour la restauration scolaire et la garderie municipale à compter du 02/09/2024 comme suit :

- Forfait de 4 jours fixes par mois : 66,00 €
- Forfait de 3 jours fixes par mois : 49,50 €
- Forfait de 2 jours fixes par mois : 33,00 €

- Forfait de 1 jour fixe par mois : 16,50 €
- Prix occasionnel pour enfant : 6,08 €
- Prix repas adulte : 6,35 €
- Garderie du matin : 2,50 €
- Garderie du soir : 2,70 €

(1/2 tarif à compter du 3^{ème} enfant de la même famille).

◆ Point sur les demandes de subventions :

Le Maire signale l'attribution de 10 000 € de DETR et 10 000 € de DSIL pour la rénovation de la salle polyvalente.

Par contre la demande de subvention DETR pour l'aménagement de l'espace public derrière l'église a été refusée. Le maire précise qu'il va demander au Préfet de revoir sa position sur ce dossier et appuyer sa motivation sur le fait qu'il faut sécuriser cette espace afin d'éviter que les gens du voyage ne s'y installent. Montant de subvention sollicitée de 58 000 €.

◆ Proposition offre contrat de santé avec AXA pour les habitants :

Le Maire précise qu'il a été sollicité par AXA pour proposer aux habitants une nouvelle campagne offrant des contrats santé plus avantageux. Accord du Conseil Municipal.

◆ Commission fêtes et cérémonies :

Madame Ménager signale :

- le bulletin municipal sera imprimé prochainement et sa distribution se fera courant juin, il sera accompagné d'un Chuisnes Express principalement pour le repas du 14 juillet.
- Repas du 14 juillet : il se fera à la salle polyvalente, le midi et une demande de proposition de repas a été faite auprès du traiteur Bruneau de La Loupe. Les musiciens sont réservés.
- Bref bilan de la fête de la Nature de ce week-end.
- Le site internet fait peau neuve, il sera mis en ligne courant juin.
- le 22/06 : fête des prix, un tour de table est fait pour savoir qui sera présent pour remettre les livres aux enfants.
- Réflexion sur le spectacle de Noël : proposition d'une ferme à l'extérieur, coût financier de 1 700 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Monsieur Deglos demande qu'un état de tous les fossés soit réalisés suite à l'inondation de la rue des Perruches. Le Maire va demander au Conseil Départemental d'entretenir les fossés et de procéder au broyage des vallées.

➤ Le Maire signale que les riverains et les utilisateurs des rues de la Forge et de l'Alouette sont ravis des travaux de réfection de la chaussée. Le coût de ces travaux est de 72 000 € financés par le Conseil Départemental.

➤ Le Maire signale que la société Synelva ne donne pas suite pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles ; le changement des leds et armoires

électriques sur la commune est en cours (réalisé par l'entreprise ERS MAINE)

➤ Elections Européennes du 09/06 : Une demande va être formulée auprès d'anciens conseillers pour tenir le bureau de vote.

Séance levée à 21h50.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 28/05/2024.

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,